

287

Tp489p/20

# Les Sacrifices humains chez les Cananéens

D'APRÈS LES FOUILLES RÉCENTES

PAR

M. RENÉ DUSSAUD

---

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, rue Bonaparte (VI<sup>e</sup>)

—  
1910

02/489p/20

Bibliothèque Maison de l'Orient



071917

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 28

ANNALES DU MUSÉE GUIMET

GRANDE BIBLIOTHÈQUE

SÉRIE IN-4°

33 Volumes

*Derniers Volumes parus :*

- XXVIII, XXIX. HISTOIRE DE LA SÉPULTURE ET DES FUNERAILLES DANS L'ANCIENNE ÉGYPTE, par E. AMÉLINEAU. I et II. 2 tomes in-4° illustrés et accompagnés de 112 planches..... 60 fr.
- XXX. NOTES SUR ANTINOË. In-4°, figures dans le texte, 24 planches hors texte..... 39 fr.
- XXXI. Première partie : SI-LING. Étude sur les tombeaux de l'Ouest de la dynastie des Ts'ing par le Commandant FONSSAGRIVES. Un beau volume in-4°, illustré de gravures et planches en noir, en chromotypographie et en chromolithographie..... 30 fr.
- Deuxième partie : LE SIAM ANCIEN. Archéologie, épigraphie, géographie, par LUCIEN FOURNEREAU. Seconde partie. In-4°, 48 planches..... 30 fr.
- XXXII. CATALOGUE DU MUSÉE GUIMET. GALERIE ÉGYPTIENNE. Stèles, Bas-reliefs, Monuments divers, par A. MORET. In-4°, 66 planches en un carton.. 25 fr.
- XXXIII. CATALOGUE DU MUSÉE GUIMET. CYLINDRES ORIENTAUX, par L. DELAPORTE. In-4°, 10 pl. 12 fr.

ANNALES DU MUSÉE GUIMET

REVUE DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS

1880-1909

60 volumes in-8°..... 600 fr.

ANNALES DU MUSÉE GUIMET

BIBLIOTHÈQUE D'ART

- LI-LONG-MIEN..... 40 fr.
- OKOMA, ROMAN JAPONAIS, illustré, par F. REGAMEY 20 fr.
- SI-LING..... 40 fr.
- LA PEINTURE CHINOISE au Musée Guimet, par TCHANG YI-TCHOU et J. HACKIN..... 12 fr. 50





# LES SACRIFICES HUMAINS CHEZ LES CANANÉENS

D'APRÈS LES FOUILLES RÉCENTES



---

Extrait de la *Bibliothèque de vulgarisation*  
du Musée Guimet, t. XXXIV, 1910

---

Tp-489p/20

# Les Sacrifices humains chez les Cananéens

D'APRÈS LES FOUILLES RÉCENTES

PAR

M. RENÉ DUSSAUD



PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, rue Bonaparte (VI<sup>e</sup>)

1910





# Les Sacrifices humains chez les Cananéens

D'APRÈS LES FOUILLES RÉCENTES

PAR

M. RENÉ DUSSAUD

---

Les sacrifices humains constituent une des pratiques les plus répandues dans les civilisations les plus diverses, en Amérique comme en Asie, en Europe, notamment dans la Gaule du temps de César, en Afrique jusqu'à nos jours. Mais aucun peuple ne nous a laissé des témoignages aussi abondants et aussi précis que les Cananéens, venus en Syrie vers le début du troisième millénaire, et dont les Phéniciens sont les représentants les plus notables. Chez les Cananéens, nous pouvons non seulement constater les faits, mais nous trouvons encore les éléments pour les expliquer, car il ne suffit pas de dire que ce sont là des mœurs barbares. La constance et la complexité de ces rites nous

invitent à y regarder de plus près. Les explications déduites en Syrie ont d'ailleurs une portée générale.

Notre documentation est de deux ordres : les témoignages écrits et les témoignages archéologiques. Ces derniers doivent faire plus spécialement l'objet de notre examen, parce qu'ils sont de découverte récente et, par suite, moins connus. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot des premiers.

Les sacrifices humains chez les Cananéens évoquent immédiatement le souvenir de Moloch dont le nom a été popularisé par les versions de l'Ancien Testament. On désigne même couramment par « culte de Moloch » (*Molochdienst*) les sacrifices humains chez les Cananéens, et plus particulièrement les sacrifices d'enfants. Volney stigmatise « le Phénicien, sacrificateur homicide à Moloch, qui rassemblait dans ses murs les richesses de tous les climats<sup>1</sup> ». Il n'y a pas d'inconvénient à se servir de ces expressions consacrées, à la condition de bien spécifier qu'une divinité du nom de Moloch n'a jamais existé. Pour expliquer cette méprise, il nous faut entrer dans quelques détails.

1. Volney, *Ruins*, 2.

Vous savez à quel point les préoccupations de pureté rituelle se sont développées dans le peuple juif depuis le retour de l'exil. Un traité du Talmud est particulièrement instructif; c'est le traité *Aboda Zara* ou traité de l'idolâtrie, qui fixe les précautions minutieuses à prendre dans les rapports avec les païens. Il s'agit moins de prévenir l'abandon de la foi juive que d'assurer le fidèle contre l'impureté qu'entraîne le contact avec les cultes étrangers. Ainsi, il est prescrit de cesser tout trafic avec les païens trois jours avant une fête solennelle, tandis qu'on peut reprendre les relations commerciales immédiatement après la clôture de la fête. C'est que les Juifs ne pouvaient s'empêcher de croire à l'efficacité des rites qui mettaient les païens hors de l'état profane pour les placer dans l'état sacré — état impur au regard des Juifs. Aussi admettaient-ils comme efficaces les rites de clôture de la fête païenne, rites dont l'objet était de ramener les participants dans l'état profane.

De telles préoccupations de se garer du sacré ou de l'impur — aussi dangereux l'un que l'autre et d'essence souvent identique — ont poussé les Juifs à ne plus oser prononcer le

nom des divinités<sup>1</sup>, parce que le nom est considéré comme un attribut qui participe intimement aux qualités de l'être. Les auteurs musulmans citent avec complaisance les 99 noms d'Allah, mais ils ignorent le centième qui est le nom ineffable. Quiconque le connaîtrait pourrait faire des miracles ; en le possédant on participerait en quelque sorte au pouvoir divin. On raconte que, pour l'avoir déchiffré sur le rocher sacré du temple de Jérusalem, — actuellement la mosquée d'Omar, — Jésus réalisa des prodiges. Avant lui, Salomon l'avait surpris, ce qui lui assurait tout pouvoir sur les djinns. Un précepte musulman recommande d'éviter de donner à un esclave le nom de *Yasâr* (abondance) ou de *Rabâh* (gain), de peur qu'appelant l'esclave par ce nom, il vous soit répondu que *Yasâr* (c'est-à-dire l'abondance) ou *Rabâh* (le gain) sont absents, ce qui serait fâcheux pour vous.

Les Juifs, craignant de prononcer le nom de Yahvé, lui substituaient celui d'Adonai « mon Seigneur » quand ils lisaient le texte biblique. Lorsqu'on prit l'habitude de vocaliser la Bible,

1. L'ancienne Loi ignore une telle prescription. Il est seulement prescrit, *Lévit.*, xxiv, 15-16, de lapider celui qui aura blasphémé le nom divin.

on conserva religieusement ce qui était écrit, c'est-à-dire les consonnes du nom de Yahvé, mais on les surchargea des voyelles d'Adonai. Si vous prononcez le mot ainsi vocalisé, vous obtenez le nom de Jéhovah si couramment employé, bien qu'il ne corresponde à rien, étant constitué avec des éléments disparates.

Il en est de même pour Moloch. Si Yahvé était un nom trop sacré pour être prononcé, les noms des divinités étrangères étaient trop impurs et on leur substituait une épithète désobligeante. La forme Moloch fait son apparition dans la version grecque de la Bible dite des Septante ; elle est le fruit d'une assimilation de la seconde voyelle à la première : le texte hébraïque vocalise *Molek*. Mais cette vocalisation est arbitraire ; elle a été choisie pour indiquer au lecteur qu'il faut prononcer *Bošet* « abomination » ; tout comme on devait lire Adonai pour Yahvé. La véritable prononciation ne pouvait être que *Melek*. En réalité, la Bible ne donne pas *Melek*, mais *ham-Melek* avec l'article<sup>1</sup>. *Melek* signifie « roi », *ham-Melek* « le roi ». Naturellement, il s'agit d'une épithète

1. Une seule exception dans *I Rois*, xi, 7 ; mais il faut lire dans ce passage *Milkom* au lieu de *Molek* :

appliquée à un dieu et il n'est guère douteux qu'elle constitue une équivalence de *Melek-qart* (le roi de la ville) ou *Melqart*, le dieu de Tyr, dont le culte est attesté dans le royaume d'Israël.

Les textes classiques sur les Phéniciens s'accordent avec les renseignements hébraïques sur le culte de Moloch pour montrer que le sacrifice humain était généralement un holocauste : on jetait la victime dans une fournaise où elle était consumée. D'ordinaire, on ne l'égorgeait pas comme chez les Gaulois et les Scythes<sup>1</sup> et comme on pourrait le supposer d'après le sacrifice d'Isaac. L'imagination des auteurs comme celle du peuple n'a retenu que l'usage du feu. C'est pourquoi l'expression hébraïque pour désigner le sacrifice à Moloch est « consacrer par le feu », mot à mot « faire passer au travers du feu ». On a suggéré qu'il ne s'agissait que d'une pratique de purification sans mise à mort ; mais on ne peut s'arrêter à cette interprétation, car d'autres passages sont des plus explicites et témoignent qu'il s'agit bien de mise à mort par le feu<sup>2</sup>.

1. Plutarque, *De Superst.*, 12.

2. Ainsi *II Rois*, xvii, 31.

La loi préconisée au retour de l'exil, le code sacerdotal, s'élève énergiquement contre ces pratiques que les Phéniciens paraissent avoir suivies avec un zèle spécial, notamment à Tyr dans le culte de Melqart.

*Lévitique*, XVIII, 21 : « Tu ne donneras aucun de tes enfants pour le sacrifier à Moloch<sup>1</sup> et tu ne profaneras pas le nom de ton dieu : moi, je suis Yahvé. »

*Lévitique*, XX, 2-5 : « Tu diras aux Israélites : Quiconque d'entre les Israélites ou d'entre les étrangers qui demeurent en Israël, livrera un de ses enfants à Moloch, doit être mis à mort; l'assemblée du peuple le lapidera. Et moi, je tournerai ma face contre cet homme et je l'exterminerai du milieu de son peuple, parce qu'il aura livré un de ses enfants à Moloch, souillant mon sanctuaire et profanant mon nom saint. Que si l'assemblée du peuple devait fermer les yeux sur le crime de cet homme qui a donné un de ses enfants à Moloch et qu'on ne le mette pas à mort, moi, je tournerai ma face contre cet homme et contre sa famille et je les exterminerai.

1. Mot à mot : « pour le faire passer (par le feu) en l'honneur de ham-Melek ».

rai du milieu de leur peuple, lui et tous ceux qui l'auront imité en se vouant à Moloch. »

Ces prescriptions sévères ne remontent pas au delà du V<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Or, à cette époque, était accomplie la réforme de Josias qui avait supprimé, à Jérusalem, le culte particulier voué à Moloch, ainsi que l'indique *II Rois*, xxiii, 10 : « Le roi profana aussi le Tophet<sup>1</sup>, dans la vallée de Ben-Hinnom, pour que personne ne fit plus passer son fils ou sa fille par le feu, en l'honneur de Moloch. » Ce lieu de culte n'existant plus au V<sup>e</sup> siècle, l'interdiction, a-t-on pensé, ne visait pas une divinité étrangère, mais Yahvé lui-même<sup>2</sup>. On restitue dans les passages du *Lévitique* le titre de *Melek*, roi, et on y voit une épithète du dieu d'Israël. Ainsi s'expliquerait que le sanctuaire de Yahvé fût souillé par les consécrationes à *Melek*, c'est-à-dire à Yahvé en tant que *Melek*.

Certes Yahvé, comme Melqart de Tyr, comme Kamosch, le dieu de Moab, reçut en sacrifice des victimes humaines, — il suffit de rappeler le cas de la fille de Jephthé sacrifiée par son père, —

1. Vocalisation sur le thème *bošet*.

2. Opinion de Stade, Smend, Benzinger, Moore, mitigée chez Baudissin.

mais on ne peut admettre qu'au retour de l'exil, il ait été utile d'interdire aux prêtres, imbus de l'esprit d'Ézéchiel et d'Esdras, d'accepter des holocaustes humains dans le temple de Jérusalem. C'est hors du temple que le culte tyrien trouvait encore des adeptes parmi une population extrêmement mêlée et la loi avait pour objet d'en délivrer complètement le territoire de Juda, de ne plus tolérer ce penchant au polythéisme que décrit Ezéchiel, xxiii, 39, en parlant de Samarie et de Jérusalem : « Au même jour qu'elles sacrifiaient leurs enfants à leurs idoles, elles entraient dans mon sanctuaire pour le profaner. »

Il est remarquable qu'il faille descendre jusqu'à Jérémie, c'est-à-dire précisément à l'époque de Josias, pour trouver un prophète qui proclame illicite les sacrifices humains.

Jérémie, xxxii, 35 : « Ils ont bâti les hauts-lieux de Baal, dans la vallée de Ben-Hinnom, pour faire passer (par le feu) leurs fils et leurs filles en l'honneur de Moloch, ce que je ne leur ai point commandé...<sup>1</sup> »

Il est certainement question ici de Melqart, Baal de Tyr.<sup>1</sup>

1. Comparer Jérémie, vii, 30 et suiv.



\*  
\* \*

Parmi les auteurs classiques<sup>1</sup> qui attestent chez les Phéniciens l'usage de livrer au feu des victimes humaines en l'honneur des dieux, Diodore de Sicile fournit les détails les plus circonstanciés. C'est à l'occasion de la victoire remportée en Libye, en 310 avant notre ère, par Agathocle de Syracuse. Les Carthaginois consternés, attribuent leur défaite à la colère des dieux; ils se livrent à des prières publiques, à des sacrifices et expédient de riches offrandes à Melqart, le dieu de Tyr. « Ils se reprochèrent aussi de s'être aliéné Cronos (Baal-Hammon), parce que jadis ils lui offraient en sacrifice les enfants des plus puissantes familles tandis que, dans la suite, ils avaient acheté secrètement des enfants et les avaient élevés pour être immolés. Des recherches établirent que plusieurs de ces enfants sacrifiés étaient des enfants supposés. En considérant toutes ces choses et en voyant, de plus, les ennemis campés sous les murs de leur ville, ils furent saisis d'une crainte superstitieuse, et ils se reprochèrent d'avoir négligé

1. Les textes ont été réunis par Maxim. Mayer dans le *Lexikon de Roscher*, t. II, 1501 et suiv.

les coutumes par lesquelles leurs pères honoraient les dieux. Ils se hâtèrent de redresser ces erreurs et ils décrétèrent le sacrifice public de deux cents enfants, choisis dans les familles les plus illustres ; quelques citoyens, en butte à des accusations, offrirent volontairement leurs propres enfants, qui n'étaient pas moins de trois cents. »

Diodore ajoute quelques détails sur le sacrifice lui-même : « Il y avait une statue de Cronos en airain, les mains ouvertes la paume en haut et inclinées vers la terre, de sorte que l'enfant qu'on y plaçait, roulait et tombait dans une fosse pleine de feu<sup>1</sup>. »

Le sens de ces rites est aisé à saisir ; ce sont des holocaustes plus précieux que tous ceux qu'on offrait d'ordinaire. Ils créaient entre la divinité et ceux qui les offraient un lien plus fort et plus étroit que tous les autres sacrifices car, en offrant son fils, on offrait une partie de soi-même. On se rendait parfaitement compte de l'énormité de l'acte et l'on espérait secrètement que les forces ainsi mises en jeu parviendraient à contraindre le dieu s'il ne voulait s'exécuter de bonne grâce.

1. Diod. de Sic., xx, 14.

Une autre idée aidait à refouler les sentiments naturels : on était convaincu que les enfants sacrifiés étaient divinisés. L'expression « faire passer au travers du feu » répond précisément à l'idée de transition de la vie terrestre à la vie divine. Plutarque nous rapporte qu'Isis, lors de son séjour à Byblos, voulant diviniser le fils de la reine Astarté, se mit à consumer peu à peu les chairs de l'enfant. L'experte magicienne était sur le point de toucher au but quand Astarté, survenant, rompit le charme et l'enfant mourut. A Tyr, on renouvelait chaque année les forces de Melqart en allumant un grand bûcher : on provoquait, disait-on, le réveil du dieu.

Cette idée d'une vie plus heureuse ouverte par la mort se retrouve dans des mythes nombreux et aussi dans de simples rites funéraires dont elle explique certaines manifestations joyeuses<sup>1</sup>.

Les sacrifices humains signalés par les

1. Chez les Quichua de l'Argentine, « un jeune enfant mort s'appelle « Angelito », c'est-à-dire petit ange. Plus il est jeune, moins il aura péché et, par conséquent, plus pur il est censé devoir se présenter devant le Créateur et plus grandes seront les réjouissances des parents, alliés et amis de la famille, qui prennent part à la célébration de cette fête mortuaire » ; voir E. et R. Wagner, *L'Anthropologie*, 1909, p. 561.

textes que nous venons de citer se rapportent à des époques relativement basses. Peut-être possède-t-on une mention plus ancienne remontant au début du XIV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Nous croyons la trouver dans la correspondance échangée entre les princes syriens et le pharaon Aménophis IV, correspondance en langue babylonienne découverte en Égypte sur le site d'El-Amarna. Rib-Addi, roi de Byblos, cerné par ses ennemis, en proie à la plus grande détresse, implore le secours du roi d'Égypte en ces termes : « Je suis vieux et un grand mal oppresse mon corps. Et que le roi, mon maître, sache que les dieux de Byblos sont irrités et que le malheur qui s'ensuit est pressant. J'ai confessé mes fautes aux dieux ! » N'est-ce pas là un euphémisme pour signifier que les dernières ressources du culte, en l'espèce les sacrifices humains, sont épuisées ? Car on ne doit pas s'attendre à trouver la mention explicite d'un sacrifice humain dans des inscriptions. L'abondante littérature babylonienne n'en offre pas d'exemple, bien qu'on ait le droit de supposer qu'anciennement les Babyloniens aient admis ces pratiques<sup>1</sup>.

1. H. de Genouillac, *Orientalistische Literaturzeitung*, 1909,

\*  
\* \*

Examinons, maintenant, ce que les fouilles récentes en Palestine ajoutent à notre connaissance des sacrifices humains. Les sites qui retiendront notre attention sont ceux de Gézer, entre Jaffa et Jérusalem, fouillé aussi complètement que possible par M. Macalister, de Taanakh exploré par M. Sellin, de Megiddo déblayé par M. Schumacher, tous deux dans la plaine de Yezeél, sur le revers septentrional du Carmel; enfin, dans la vallée du Jourdain, l'emplacement de l'antique Jéricho en partie dégagé par M. Sellin. Ces diverses fouilles sont peu connues du public parce qu'elles n'ont pas amené de découverte sensationnelle et qu'elles ont même causé quelque déception au point de vue épigraphique; toutefois, elles ont apporté un contingent très important de faits nouveaux qui étendent considérablement le champ de l'antiquité palestinienne et lui fournissent des points d'appui solides qui lui manquaient jusqu'ici<sup>1</sup>. Nous en jugerons sur le point spécial des sacrifices humains.

col. 110, signale des esclaves consacrés à la divinité dans les mêmes termes que des animaux destinés au sacrifice.

1. On trouvera un excellent exposé des fouilles récentes en

Parmi les sépultures dont le caractère sacrificiel est certain, il faut distinguer celles où le corps a été déposé dans des fondations, sous le seuil d'une porte, et celles où l'inhumation a eu lieu dans un sanctuaire. Dans le premier cas, nous avons un sacrifice de fondation : on crée un génie du lieu favorable avec l'âme de la victime. Dans le second cas, la victime est consacrée à la divinité ou aux divinités du sanctuaire, soit pour apaiser leur colère, soit comme offrande des premiers-nés. Des exemples certains de ces divers sacrifices ont été relevés par M. Macalister dans ses fouilles de Gézer.

Sur ce site, un sanctuaire cananéen, un haut-lieu, a été mis au jour, avec ses bétyles, ses *masséboth*, encore debout, tels qu'ils se dressaient au XIV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, date à laquelle ce lieu de culte a succédé à un sanctuaire tout semblable. Autour des bétyles du sanctuaire de Gézer, M. Macalister a trouvé toute une nécropole d'enfants enfouis, la tête la première, dans de larges jarres. Quelques menus vases, cruches, bols, plats, accompagnaient le cadavre et avaient dû contenir des aliments. Le tout

était maintenu par de la terre fine foulée dans la jarre. Parfois, une coupe fermait la jarre.

Deux cadavres offraient la particularité très nette de porter des traces de calcination. Les enfants ainsi sacrifiés étaient âgés d'environ six ans.

Quant aux autres corps d'enfants, ils ne portaient aucune trace de mutilation. De plus, venus au monde normalement, aucun n'avait dépassé l'âge d'une semaine. Donc, ces enfants n'étaient pas morts de mort naturelle : dans ce cas, en effet, l'écart entre les âges serait plus grand. L'identité d'âge ne peut s'expliquer qu'en admettant la mort violente : ces nouveaux-nés ont été brutalement étouffés dans les jarres où M. Macalister a retrouvé leurs cadavres trente-trois siècles plus tard.

Il n'est pas vraisemblable que ces enfants aient été sacrifiés pour parer à une calamité, à un fléau comme la sécheresse ou la peste<sup>1</sup>, à une détresse pressante comme celle dont parle Diodore de Sicile. Dans ce cas, on vouait à la mort des enfants déjà formés. Seuls, les deux cadavres de six ans et portant des traces de feu peuvent rentrer dans cette classe de sacrifices.

1. Porphyre, *De Abstinencia*, 2, 56.

La Bible permet de conjecturer que ces sacrifices de nouveaux-nés sont, en réalité, des sacrifices de premiers-nés. En effet, un passage

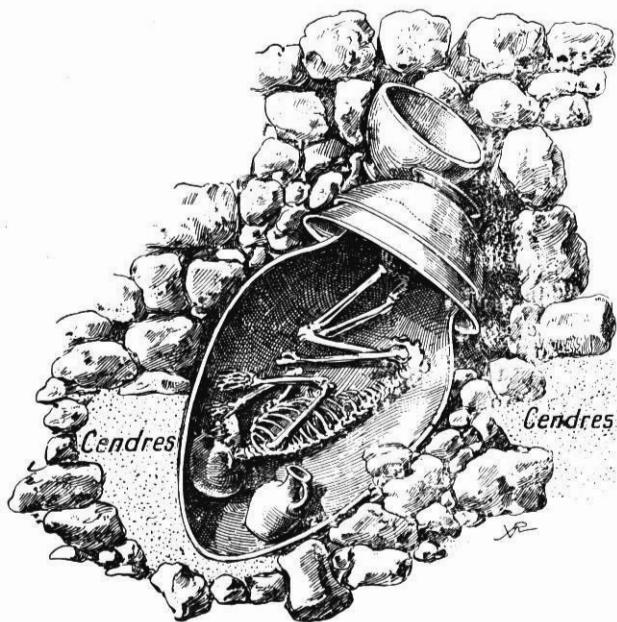


Fig. 1. — Sacrifice de fondation à Megiddo.  
D'après Schumacher, *Tell el-Mutesellim*, 1, fig. 23.

de l'*Exode* s'applique textuellement aux rites cananéens du sanctuaire de Gézer.

*Exode*, XXII, 28<sup>b</sup>-29 : « Tu me donneras le

premier-né de tes fils. Tu feras de même pour ta vache et ton petit bétail ; leur premier-né restera sept jours avec sa mère, au huitième jour tu me le donneras. »

Nous avons là, sous la forme ancienne, cette loi des premiers-nés, qui subira des atténuations de plus en plus marquées. Ici, il n'est pas encore question du rachat du premier-né de l'homme qui, dans la suite, deviendra obligatoire. Il est parfaitement inutile, comme on le fait généralement, de corriger le texte pour masquer ce fait capital, à savoir que les versets cités de l'*Exode* s'accordent avec la pratique des sacrifices humains en Israël à une haute époque<sup>1</sup>. Nous avons, d'autre part, le témoignage formel d'Ezéchiel, XX, 25-26, qui nous montre Yahvé irrité de l'infidélité des Israélites : « Aussi leur donnai-je des préceptes qui n'étaient pas bons,

1. Abstraction faite des sacrifices humains de l'époque des rois, que l'on a coutume d'attribuer uniquement à une influence cananéenne tardive, il subsiste le sacrifice de la fille de Jephthé (*Juges*, XI, 30-40), le sacrifice du roi amalécite par Samuel (*I Sam.*, XV, 33), le sacrifice que les Gabaonites font « devant Yahvé » de sept fils de Saül avec l'approbation de David, pour mettre fin à une famine qui durait depuis trois ans (*II Sam.*, XXI). Enfin, le récit du sacrifice d'Isaac, cherchant à accréditer la pratique de la substitution, montre assez que les sacrifices d'enfants tenaient au plus ancien fonds des croyances israélites.

et des commandements qui n'assuraient point leur vie. Je les souillai par leurs offrandes, en ce qu'ils faisaient passer (par le feu) tous leurs premiers-nés. »

Comme Édouard Reuss l'a reconnu depuis longtemps, Ézéchiél fait allusion à l'ancienne loi qui livrait tous les premiers-nés des Israélites à Yahvé. Ézéchiél veut montrer que, lorsqu'il s'agit d'une loi mauvaise, — il suppose que Yahvé l'a prescrite précisément pour punir son peuple par lui-même, — les Israélites s'empressent de l'appliquer, tandis qu'ils se refusent à admettre les lois bienfaisantes. On conservait donc, dans la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, le souvenir de l'offrande légale, par le sacrifice, des premiers-nés à Yahvé. Cette pratique, nous l'avons vu, est acceptée par les plus anciens prophètes. Il ressort toutefois des découvertes de Gézer, que cette offrande n'était pas constamment faite par le feu.

On doit relever une concordance très curieuse entre la limite d'une semaine fixée par *Exode*, xxii, 29, pour l'offrande du premier-né à la divinité et l'âge ne dépassant pas une semaine constaté pour les cadavres des jarres de Gézer. Si bien qu'on est en droit d'avancer que la

règle religieuse appliquée par les Cananéens de Gézer, au XIV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ne différait pas de la plus vieille loi israélite, à nous connue, touchant le sacrifice des premiers-nés. Voici donc confirmée, une fois de plus, l'identité primitive des cultes cananéens et du culte israélite. Par suite, la tradition biblique qui rattache la consécration des premiers-nés à la sortie d'Égypte est sans valeur : elle constitue une explication tardive.

D'assez bonne heure, la loi israélite prescrivit le rachat de l'enfant premier-né, comme nous le trouvons spécifié dans les rédactions insérées dans *Exode*, XIII, 12-13 et XXXIV, 19-20<sup>1</sup>.

Enfin, dans une dernière rédaction, celle du code sacerdotal (qui ne remonte pas au delà du V<sup>e</sup> siècle avant notre ère), non seulement la loi des premiers-nés précise les conditions du rachat et les impose, mais elle spécifie que le prix du rachat sera le bénéfice du prêtre. De

1. *Ex.*, XXXIV, 19-20<sup>a</sup> : « Tout premier-né m'appartient, ainsi que tout mâle, le premier-né de ta vache et de ta brebis. Tu rachèteras avec un mouton le premier-né de l'âne, et si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Tu rachèteras tout premier-né de tes fils : » De même *Ex.*, XIII, 12-13. L'âne ne doit pas être saigné — ni par suite mangé, — parce qu'il est considéré comme impur.

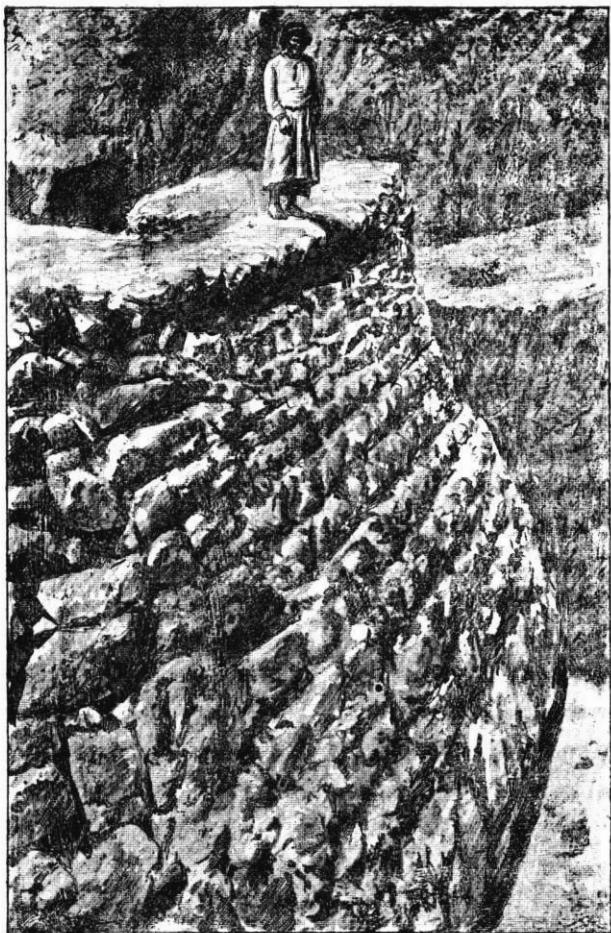


Fig. 2. — Soubassement de l'antique muraille de Jéricho.  
D'après Sellin, *Mitteil. d. deutschen Orient-Gesellschaft*, n° 39, fig. 7.

plus, le délai est modifié et porté à un mois, ce qu'imposait la centralisation du culte <sup>1</sup>.

Ainsi, nous avons pu suivre, chez les Israélites, les étapes de cette conception qui attribue les premiers-nés à la divinité, depuis la mise en pratique stricte à la manière cananéenne jusqu'au rachat obligatoire, d'abord simple sacrifice de rachat familial, comme pour le sacrifice d'Isaac, puis, lorsque le sacerdoce est solidement constitué à Jérusalem, rachat dont le bénéfice matériel revient au prêtre.

Mais pourquoi les dieux, Yahvé lui-même, exigeaient-ils de la primitive humanité le sacrifice des premiers-nés de l'homme et des animaux ? Cette prescription se rattache au concept des prémices.

Le dieu de la tribu ou du pays est non seulement propriétaire du sol, mais c'est lui qui fait germer les grains et pousser les plantes. La récolte est non seulement son bien propre, mais elle est imprégnée de son essence divine. Y toucher, c'est attenter à la divinité même : la récolte est donc frappée d'interdit, ou, suivant une expression devenue courante, elle est frappée de tabou. Pour cet lever interdit et dis-

1. *Lévitique*, xxvii, 26-27 ; *Nombres*, xviii, 15-18.

poser de la récolte, on consacre les premiers fruits à la divinité. Par la vertu du sacrifice, la part ainsi consacrée concentre et absorbe le sacré qui pèse sur la récolte entière. Dès lors, ce qui reste de celle-ci peut être utilisé par l'homme. En même temps, le sacrifice a pour effet de renforcer et de donner une vie nouvelle au principe divin épars dans la récolte. Du même coup, donc, le fidèle assure son existence actuelle et sa prospérité future.

Il en est de même pour la famille. Les Cananéens et les anciens Israélites croyaient qu'on ne pouvait fonder une famille sans consacrer le premier-né à la divinité. Les moyens employés à cet effet pouvaient varier, c'était l'holocauste, c'était la mise à mort par étouffement avec inhumation dans le sol du sanctuaire, c'était aussi le sacrifice de substitution ou de rachat.

La substitution, qui a heureusement fini par triompher, a dû toujours trouver des partisans, car la fraude pieuse est de tous les temps et elle affecte des formes multiples ; nous avons vu dans le récit de Diodore avec quelle ingéniosité les Carthaginois y avaient recours. Nos Cananéens du XIV<sup>e</sup> siècle avant notre ère l'ont certaine-

ment pratiquée avant qu'elle devint légale en Israël : nous constaterons des cas très nets de substitution pour les sacrifices de fondation (fig. 4 et 5).

Dans la vallée de Yezeél, à Taannak et à Megiddo, des nécropoles d'enfants semblables à celle de Gézer ont été relevées. M. Sellin a signalé à Taannak une particularité touchant l'âge des enfants ensevelis dans des jarres qui s'explique le mieux comme une forme de sacrifice de substitution. Une moitié seulement des ensevelissements comprenait des nouveaux-nés, l'autre moitié était d'âge plus avancé, mais constamment inférieur à deux ans. Si l'on observe qu'en Orient la durée de l'allaitement est encore de deux ans, on peut supposer que la seconde moitié des enfants ensevelis dans le sanctuaire de Taannak étaient morts à la mamelle et qu'ils ont été assimilés, par une fraude pieuse, aux nouveaux-nés véritablement sacrifiés.

\*  
\* \*

Nous passons à des sacrifices humains d'une signification différente bien que, souvent, d'un matériel archéologique semblable (fig. 1) : les sacrifices de fondation destinés à créer le génie

tutélaire. On connaît la sentence contre Jéricho attribuée à Josué, après la destruction de la ville

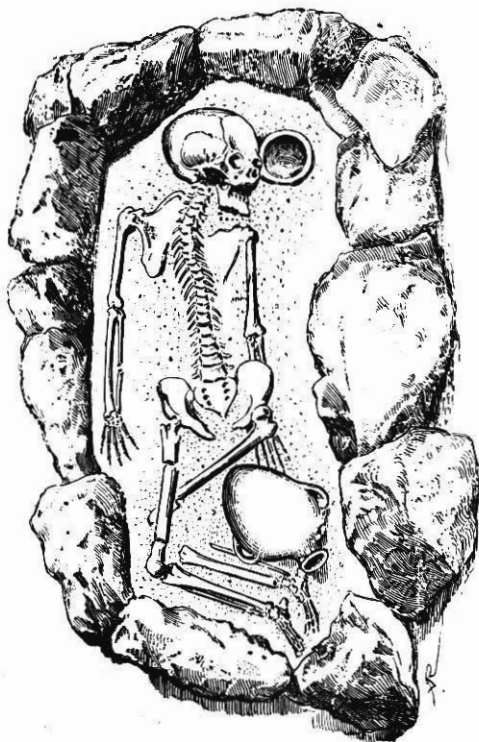


Fig. 3. — Sacrifice de fondation. Vieille femme ensevelie dans les fondations d'une maison à Gézer. D'après Macalister, *Palestine Explorer. Fund, Quart. Stat.*, janvier 1904, pl. II.

par les Israélites : Quiconque voudra la relever « en posera les fondements au prix de son premier-né et les portes au prix de son plus

jeune fils' ». Le premier livre des *Rois* raconte, en effet, que Hiel, chargé par Achab de reconstruire, non la ville puisqu'elle est mentionnée antérieurement, mais la muraille, perdit son fils aîné lorsqu'il en jeta les fondements et le dernier de ses fils lorsqu'il posa les portes<sup>1</sup>. Il s'agit évidemment de sacrifices de fondation. On doit comprendre que Hiel fit enfouir le corps de son fils aîné sous les fondations du rempart, et celui de son jeune fils sous le seuil de la porte principale. Dans la suite, on aura imaginé que c'était pour accomplir un vœu de Josué; et bientôt, on aura voilé la nature du sacrifice.

M. Sellin a dégagé à Jéricho une partie de l'antique muraille (fig. 2) qui, d'après la légende, se serait écroulée au son des trompettes israélites. Sa prise a dû nécessiter de rudes assauts. Du récit légendaire conservé par le livre de Josué, on peut retenir que la ville cananéenne fut frappée de *hérem*, c'est-à-dire d'interdit, et qu'elle fut abandonnée quelque temps car, entre la couche de céramique cananéenne et celle de

1. Josué, vi, 26.

2. *I Rois*, xvi, 34.

céramique israélite, on a constaté une épaisseur de terre stérile.

Les fouilles en Palestine ont montré combien

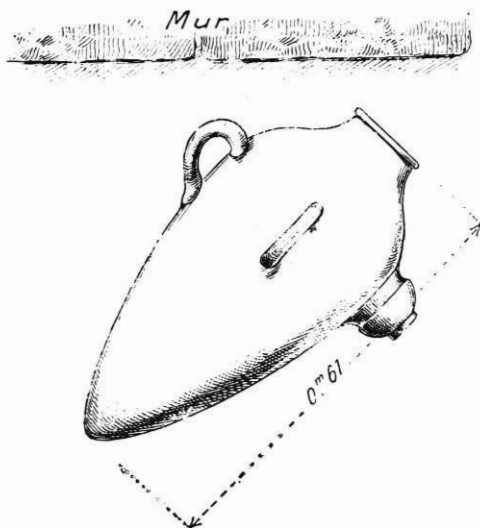


Fig. 4. — Sacrifice symbolique de fondation.  
D'après Bliss et Macalister, *Excavations in Palestine*, pl. 82, 1.

étaient fréquents les sacrifices humains de fondation. Tantôt ce sont des enfants (fig. 1) qui ont servi à cet usage, tantôt des adultes et même des vieillards (fig. 3). Quelques vases étaient enfouis avec le cadavre pour assurer à l'esprit

tutélaire sa provision d'eau et de nourriture; parfois, on déposait aussi une lampe.

Dès au moins le XV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les Cananéens commencent à substituer quelque simulacre à la victime humaine, tout en conservant les accessoires (fig. 4). Parmi ces derniers, la lampe prend une valeur symbolique particulière et passe au premier rang : elle représente l'âme du génie protecteur. On trouve des sacrifices de fondation constitués par une lampe placée entre deux coupes renversées l'une sur l'autre (fig. 5). Le symbolisme qui entre ici en jeu et jouira d'une grande vogue, identifie la vie à la lumière<sup>1</sup>, comme l'explique l'Évangile selon Saint Jean, I, 4 : « En lui était la vie et la vie était la lumière des hommes. »

Naturellement, dans le cas du sacrifice symbolique de fondation, il faut supposer des immolations d'animaux. Aujourd'hui encore, en Palestine, on pratique ainsi les sacrifices de fondation. A Jérusalem, on immole une brebis lors de la pose de la première pierre. Dans la Transjordanie, à Kerak et à Medaba, une brebis est immolée sous l'arcade intérieure dès que

1. Pour les applications archéologiques à basse époque, voir Clermont-Ganneau, *Recueil d'arch. orient.*, I, p. 171.

celle-ci est élevée, et on badigeonne de sang les soubassements. On recommence lors de la pose du linteau de la porte. Puis, la maison achevée, on égorgera une troisième brebis sur le seuil.



La pratique des sacrifices humains s'est perpétuée très tard en Syrie.

Lucien de Samosate nous apprend que, de son temps, on précipitait des enfants enfermés dans un sac, du haut des murailles de Hiéropolis de Syrie, en leur criant qu'ils n'étaient pas des enfants mais des bœufs<sup>1</sup>. Par là, on identifiait la victime au dieu local, Hadad, fréquemment représenté sous les traits d'un bœuf ou accompagné du bœuf.

On est surpris de constater que les Romains envisageaient froidement ces pratiques et ne craignaient pas d'y participer. Quand Trajan vint à Antioche, il répéta la création du génie de la ville en immolant une jeune fille, appelée Calliope, à laquelle on éleva dans le théâtre une statue de bronze doré qui la représentait avec les attributs de la *Tyché poléôs*<sup>2</sup>.

1. Lucien, *De dea Syra*, 58.

2. Jean Malala, *Chron.*, xi. C'était la répétition du sacrifice

M. Gauckler, qui poursuit depuis plusieurs années des fouilles à Rome, sur le Janicule, y a découvert un sanctuaire syrien dont l'abside renfermait une statue brisée de dieu assis, empruntant les traits de Jupiter, mais cachant sous cet aspect un Jupiter syrien, vraisemblablement Hadad, en tant que dieu d'Héliopolis, dont il a été trouvé des dédicaces dans le voisinage.

Sous la statue du dieu, était ménagée une petite logette construite avec des briques posées de champ. « Ce coffret, dit M. Gauckler dans sa relation des fouilles, au fond de la niche absidale ne contenait qu'un crâne d'homme adulte — pas même un crâne entier — une simple boîte crânienne. Je l'ai vidé moi-même avec le plus grand soin, assisté de MM. Nicole et Darier, qui examinaient l'un après l'autre, tous les débris que j'en retirais ; or, nous n'avons relevé nulle trace, ni de mâchoire, ni de dents, ni d'ossements incinérés, ni de mobilier quelconque, bijoux, monnaie ou verroterie. Par contre, la boîte crânienne était parfaitement intacte et coupée net, sans trace d'incinération. Elle avait

humain de fondation accompli à Antioche par Séleucus Nicator. Autres exemples de sacrifices humains en Syrie, à une basse époque, dans Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, II, p. 74 et suiv.

donc été sectionnée intentionnellement pour être déposée dans un ossuaire aménagé exprès pour elle et qu'elle remplit exactement'. » M. Gauckler a justement conclu à un sacrifice



Fig. 5. — Lampe de terre cuite entre deux coupes. Sacrifice symbolique de fondation. D'après Macalister, *Pal. Expl. Fund., Q. St.*, 1903, p. 205.

humain, mais il ne s'agit pas seulement ici d'un sacrifice de fondation. La relation entre le crâne humain et la statue divine est manifeste. Nous sommes en présence d'un sacrifice de consécration par lequel on a contraint la divinité à se fixer dans la statue divine. La victime concentrant le principe divin, il suffisait d'en enfouir une partie, — ici, c'est la calotte crânienne

1. P. Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 2 octobre 1908.

qui avait probablement reçu l'imposition des mains du prêtre, — dans le sanctuaire, notamment sous la statue, pour assurer la présence réelle du dieu.

Nous connaissons un rite tout semblable que pratiquaient les Doumaténiens de la province romaine d'Arabie. Chaque année, cette population, nous raconte Porphyre, sacrifiait un enfant et « l'ensevelissait sous l'autel qui servait de *xoanon*<sup>1</sup> ». Il faut entendre par là que les habitants de Douma renouvelaient chaque année la consécration du bétyle.

\*  
\* \*

Nous en avons fini avec cette liste lugubre de sacrifices : sacrifices d'expiation, sacrifices de premiers-nés, sacrifices de fondation, sacrifices de consécration qui ont exigé tant de victimes humaines. Nous avons peine aujourd'hui à entrer dans un tel état d'esprit, aussi les modernes ont-ils souvent douté que le culte d'une société, relativement aussi civilisée que celle des Phéniciens, ait pu autoriser la pratique de telles cruautés. On a suspecté les textes classiques et les passages bibliques qui les rela-

1. Dans Eusèbe, *Praep. evang.*, 156.

taient sous prétexte qu'ils émanaient de milieux hostiles ou mal renseignés. Mais les fouilles pratiquées en Palestine dans ces dix dernières années nous mettent en présence de la réalité et, nous reportant plus de trois mille ans en arrière, elles nous fournissent la preuve matérielle que les Cananéens n'hésitaient pas à sacrifier leurs propres enfants pour complaire aux divinités qu'incorporaient de rudes blocs de pierre dressés. Parallèlement aux textes et les éclairant vivement, ces découvertes témoignent des longs efforts et des subterfuges tentés par ces peuples pour se dégager de la dure obligation du sacrifice humain.









ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 28

ANNALES DU MUSÉE GUIMÉT

Bibliothèque d'Études

SÉRIE IN-8°

- I. LE RIG-VÉDA et les origines de la mythologie indo-européenne, par PAUL RENAUD. Première partie, in-8..... 12 fr.
- II. LES LOIS DE MANOU, traduites par G. STREHLY. In-8..... 12 fr.
- III. COFFRE A TRÉSOR ATTRIBUÉ AU SHOGOUN IYÉ-YOSHI (1838-1853). Étude héraldique et historique, par L. DE MILLOUÉ et S. KAWAMOURA. In-8, figures..... 10 fr.
- IV. RECHERCHES SUR LE BOUDDHISME, par MINAYEFF, traduit du russe par ASSIER DE POMPIGNAN. Introduction par EM. SENART. In-8..... 10 fr.
- V, VI. VOYAGE DANS LE LAOS, par ÉTIENNE AYMONIER, 2 vol. in-8, avec 54 cartes..... 32 fr.
- VII. LES PARSIS. Histoire des communautés zoroastriennes, par D. MENANT. Première partie. In-8, fig. et 21 planches..... 20 fr.  
Couronné par l'Académie Française. — Prix Marcellin Guérin.
- VIII. SI-DO-IN-DZOU, Gêstes de l'officiant dans les cérémonies mystiques des sectes Tendai et Singon (Bouddhisme japonais), d'après le commentaire de M. HORIOU TOKI, supérieur du temple de Mitani-Dji. Traduit du japonais par S. KAWAMOURA. Introduction et annotation, par L. DE MILLOUÉ. In-8, 18 planches et reproduction fac-similé du texte..... 15 fr.
- IX. LA VIE FUTURE, d'après le mazdéisme, à la lumière des croyances parallèles dans les autres religions, par N. SCØDERBLOM. In-8..... 7 fr. 50
- X, XI. HISTOIRE DU BOUDDHISME DANS L'INDE, par H. KERN, professeur à l'Université de Leyde. Traduit par M. GEDÉON HUET. 2 vol. in-8..... 20 fr.
- XII. BOD YOUL ou TIBET, le Paradis des Moines, par L. DE MILLOUÉ. In-8, planches..... 12 fr.
- XIII. LE THÉÂTRE AU JAPON, ses rapports avec les cultes locaux, par A. BENAZET. In-8, illustré..... 7 fr. 50
- XIV. LE RITUEL DU CULTE DIVIN JOURNALIER EN ÉGYPTÉ, d'après les papyrus de Berlin et les textes du temple de Sêti I<sup>er</sup>, à Abydos, par ALEXANDRE MORET. In-8, figures et planches..... 15 fr.
- XV. DU CARACTÈRE RELIGIEUX DE LA ROYAUTE PHARAONIQUE, par ALEXANDRE MORET. In-8, fig. et planches..... 15 fr.
- XVI. LE CULTE ET LES FÊTES D'ADONIS-THAMMOUZ dans l'Orient antique, par CHARLES VELLAY. In-8, fig. et planches..... 7 fr. 50
- XVII, XVIII. LE NÉPAL, étude historique d'un royaume indou, par SYLVAIN LÉVI. Tomes I, II. In-8, gravures et planches. Chaque volume..... 40 fr.
- XIX. LE NÉPAL. Tome III, comprenant : une série d'inscriptions anciennes du Népal ; des notices sur quelques manuscrits népalais ; l'explication des planches ; un index général de l'ouvrage. In-8, planches..... 10 fr.
- XX. LES LIVRES SACRÉS DU CAMBODGE, par ADHÉMAR LECLÈRE. Première partie. La vie du Buddha. — La vie de Dévadatta. In-8..... 7 fr. 50
- XXI. LE T'AI CHAN, par Edouard CHAVANNES..... 20 fr.
- XXII. ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE JAÏNA, répertoire méthodique et analytique des travaux relatifs au jaïnisme, par A. GUERINOT. Un volume in-8, 9 pl. 25 fr.
- XXIII. L'HISTOIRE DES IDÉES THEOSOPHIQUES DANS L'INDE. I. La théosophie brahmanique, par PAUL ULTRAMARE, professeur à l'Université de Genève. In-8..... 40 fr.
- XXIV. 1<sup>er</sup> fascicule : ÉTUDES SUR LE CALENDRIER ÉGYPTIEN. Dates calendriques au point de vue de l'histoire de la civilisation par ED. MAHLER. Traduit et publié par ALEXANDRE MORET. In-8..... 10 fr.
- XXV. LES ORIGINES DE L'ÉGYPTÉ PHARAONIQUE. Première partie. La II<sup>e</sup> et la III<sup>e</sup> dynasties par RAYMOND WEILL. In-8, figures et planches..... 20 fr.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, PARIS, VI<sup>e</sup>

## ANNALES DU MUSÉE GUIMET

Bibliothèque de Vulgarisation

SÉRIE DE VOLUMES IN-18 A 3 FR. 50

- I. LES MOINES ÉGYPTIENS, par E. AMÉLINEAU. In-18, illustré.
- II. PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS. Première partie. Religions de l'Inde, par L. de MILLOUÉ. In-18, illustré de 21 planches.
- III. LES HÉTÉENS. Histoire d'un Empire oublié, par H. SAYCE. Traduit de l'anglais, avec préface et appendices, par J. MENANT, de l'Institut. In-18, illustré.
- IV. LES SYMBOLES, LES EMBLÈMES ET LES ACCESSOIRES DU CULTHE CHEZ LES ANNAMITES, par G. DUMOUTIER. In-18, illustré.
- V. LES YEZIDIS. Les adorateurs du diable, par J. MENANT, de l'Institut. In-18, fig.
- VI. LE CULTHE DES MORTS dans l'Annam et dans l'Extrême-Orient, par le lieutenant-colonel BOUINAIS et PAULUS. In-18.
- VII. RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE, par E. AMÉLINEAU. In-18.
- VIII. LE BOIS SEC REFLEURI. Roman coréen, traduit par HONG-TJYONG-OU. In-18.
- IX. LA SAGA DE NIAL, traduite en français pour la première fois par R. DARESTE, de l'Institut conseiller à la Cour de Cassation. In-18.
- X. LES CASTES DANS L'INDE. Les faits et le système, par EM. SENART, de l'Institut. In-18.
- XI. INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE VEDANTA, par F. MAX MÜLLER, membre de l'Institut. Traduit de l'anglais par LÉON SORG. In-18.
- XII. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, par L. DE MILLOUÉ. 1898-1899. In-18.
- XIII. L'ÉVANGILE DU BOUDDHA, raconté d'après les anciens documents, par PAUL CARUS. Traduit de l'anglais par L. DE MILLOUÉ. In-18.
- XIV. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, par L. DE MILLOUÉ. 1899-1900. In-18.
- XV, XVI. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1903-1904, par MM. MAURICE COURANT, SALOMON REINACH, EMILE CARTAILHAC, R. CAGNAT, — G. LAFAYE, PHILIPPE BERGER, SYLVAIN LÉVI, D. MENANT. 2 vol. in-18.
- XVII. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, par ÉMILE GUIMET. In-18, illustré. La statue vocale de Memnon. — Les récentes découvertes archéologiques en Egypte. — Les Musées de la Grèce — Des antiquités de la Syrie et de la Palestine. — Le théâtre chinois au XIII<sup>e</sup> siècle.
- XVIII, XIX, XX. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1904-1905, par Jean RÉVILLE, R. CAGNAT, G. LAFAYE, TH. REINACH, D. MENANT. — S. LÉVI, R. CAGNAT, S. REINACH, V. LORET, EDM. POTTIER. — PARMENTIER, PIERRET, V. HENRY, Mlle MENANT, PH. BERGER, A. MORET.
- XXI. LES RELIGIONS DE LA GAULE avant le christianisme par CH. RENEL. In-18.
- XXII. LE BOUDDHISME, par L. DE MILLOUÉ. In-18.
- XXIII. LA RELIGION DES ANCIENS ÉGYPTIENS. Conférences de M. EDOUARD NAVILLE, au Collège de France.
- XXIV. LES RELIGIONS ORIENTALES DANS LE PAGANISME ROMAIN. Conférences faites au Collège de France en 1905, par M. FRANZ CUMONT. In-18.
- XXV. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, 1907.
- XXVI, XXVII. CONFÉRENCES. 2 vol. in-18, illustrés.
- XXVIII. EXPOSITION TEMPORAIRE AU MUSÉE GUIMET. Catalogue. In-18, illustré.
- XXIX, XXX. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1907-1908, par MM. R. CAGNAT, A. MORET, L. DE MILLOUÉ, POTTIER, D' J.-J. MATIGNON, SALOMON REINACH. — G. BÉNÉDITE, A. GAYET, A. FOUCHER, L. DE MILLOUÉ, E. NAVILLE, D. MENANT. 2 vol. in-18, illustrés.
- XXXI, XXXII. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1908-1909, par T. HOMOLLE, SALOMON REINACH, L. DE MILLOUÉ, SYLVAIN LÉVI, R. CAGNAT, L. DELAPORTE, A. MORET. — G. LAFAYE, RENÉ PICHON, D' CAPITAN, E. REVILLOUT, J. BACOT, M<sup>me</sup> JANE DIEULAFOY, A. MORET.
- XXXIII. LES PHASES SUCCESSIVES DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS. Conférences faites au Collège de France en 1909, par M. JEAN RÉVILLE. In-18.